

La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 17 novembre 2014 et signé par le greffier et le maire ou la personne qui présidera cette séance.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE D'ACTON VALE

S.O.
2014-11-03

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de la Ville d'Acton Vale, tenue à l'Hôtel de Ville d'Acton Vale, lundi le troisième jour du mois de novembre de l'an deux mille quatorze à vingt heures (20:00) et à laquelle sont présents :

Monsieur Yves Arcouette, conseiller district no. 1
Madame Suzanne Ledoux, conseillère district no. 2
Monsieur Raymond Bisailon, conseiller district no. 3
Monsieur Yvon Robert, conseiller district no. 4
Monsieur Bruno Lavallée, conseiller district no. 5
Monsieur Patrice Dumont, conseiller district no. 6

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Éric Charbonneau.

Madame Nathalie Ouellet, OMA, directrice générale et Madame Claudine Babineau, OMA greffière, assistent également à cette assemblée.

Rs.2014-11-349

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Patrice Dumont et il est résolu d'accepter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 03 novembre 2014.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2014-11-350

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 OCTOBRE 2014.

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 20 octobre 2014 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture (art. 333, LCV).

Le conseiller Yvon Robert propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 octobre 2014, tel que rédigé par la greffière adjointe.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

CORRESPONDANCE.

DEMANDE DE FINANCEMENT DE LA FONDATION DU CENTRE HOSPITALIER DE GRANBY.

La Fondation du Centre hospitalier de Granby lance un appel afin de permettre d'améliorer concrètement la qualité des soins et services offerts à tous leurs patients.

Le conseil en prend acte.

DEMANDE DE COMMANDITE DE LA FÉDÉRATION DE L'UPA DE LA MONTÉRÉGIE – GALA DES AGRISTARS 2015.

La Fédération de l'UPA de la Montérégie met en œuvre, son Gala des Agristars 2015 et l'appui de la Ville est sollicité par le biais d'une commandite.

Le conseil en prend acte.

Rs.2014-11-351

INVITATION AU SOUPER SPAGHETTI DES CHASSEURS ET PÊCHEURS 2014.

Le conseiller Patrice Dumont propose, appuyé par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu d'autoriser une dépense d'un montant de 48 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-110-00-310 au Club Chasse et Pêche A.V.B. pour l'achat de trois (3) billets à 16.00 \$ afin de permettre à TROIS personnes d'assister au souper spaghetti des chasseurs et pêcheurs 2014 qui aura lieu le 29 novembre prochain au Carrefour des Générations.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

RÉSOLUTION POUR AUTORISER DES DÉPENSES EFFECTUÉES PAR DES CONSEILLERS (ÈRE) AINSI QUE LE PAIEMENT DE CES DÉPENSES.

Aucune dépense prévue.

DÉPÔT ET LECTURE DU RAPPORT DU MAIRE

Conformément à l'article 474.1 et suivants de la Loi sur les cités et villes,

le maire, M. Éric Charbonneau, dépose et fait la lecture du rapport du maire sur la situation financière de la Ville d'Acton Vale. Il dépose également la liste des contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$. Une copie de ce rapport est jointe en annexe au présent procès-verbal.

Les membres du conseil acceptent, tel que déposé, le rapport du maire sur la situation financière et décrètent que le texte du rapport soit publié dans le Journal La Pensée.

Rs.2014-11-352

RÉSOLUTION RELATIVE À L'ENTRETIEN DE L'ANNEAU DE GLACE AU PARC DONALD-MARTIN AINSI QUE LA PATINOIRE SITUÉE AUX CHEVALIERS DE COLOMB.

Suite à une offre de services soumise par la Brigade des incendies d'Acton Vale concernant l'entretien de l'anneau de glace au parc Donald-Martin ainsi que la patinoire située aux Chevaliers de Colomb durant la saison hivernale 2014-2015, la conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

Que la Ville retienne les services de la Brigade des incendies d'Acton Vale pour effectuer l'entretien de l'anneau de glace au parc Donald-Martin ainsi que la patinoire située aux Chevaliers de Colomb durant la saison hivernale;

Qu'en considération des services rendus, la Ville autorise une dépense d'un montant de 5 000 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-701-30-419 à la Brigade des incendies d'Acton Vale réparti comme suit :

- 2 500 \$ versés en 2014;
- 2 500 \$ versés en 2015.

De financer cette dépense à même le fonds d'administration.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2014-11-353

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA VENTE DU LOT 5 084 947 DU CADASTRE DU QUÉBEC À MONSIEUR DAVID BACHAND.

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yvon Robert et il est résolu :

QUE la Ville d'Acton Vale accepte de vendre à **MONSIEUR DAVID BACHAND** le lot 5 084 947 du cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 1 522.3 mètres carrés, situé sur la rue Pelchat au prix de 43 062.35 \$, incluant les taxes applicables;

Que **MONSIEUR DAVID BACHAND** a versé un montant de 2 153.12 \$, soit 5 % du montant total, tel qu'il appert à l'offre d'achat signé en date du 15 octobre 2014;

QUE la Ville autorise le maire ou en son absence le maire suppléant, la greffière ou en son absence la greffière adjointe ou la directrice générale à signer pour et au nom de la Ville tous les documents nécessaires à la présente transaction.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2014-11-354

OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR L'ANNÉE 2015.

Attendu que le cabinet Monty, Sylvestre, conseillers juridiques Inc. soumet une offre de services professionnels pour agir à titre d'avocats de la Ville pour l'année 2015;

En conséquence, le conseiller Patrice Dumont propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

D'autoriser la directrice générale et la greffière à recourir aux services du cabinet Monty, Sylvestre, conseillers juridiques Inc., au besoin, pour la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015 selon les termes de l'offre de services du 29 septembre 2014;

D'autoriser à cet effet une dépense d'un montant suffisant, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-140-00-412 du budget de l'année 2015;

De désigner Me Bernadette Doyon responsable du dossier général de la Ville d'Acton Vale pour ladite période.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Une copie du projet de règlement portant le numéro Projet 273-2014 a été remise aux membres du conseil. Tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture. Une copie est disponible pour les personnes présentes dans l'assistance.

Rs.2014-11-355

ADOPTION DU RÈGLEMENT 273-2014.

Selon l'avis de motion qui a été donné, avec dispense de lecture, par le conseiller Patrice Dumont lors de la séance du 06 octobre 2014, le conseiller Yvon Robert propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu d'adopter le règlement suivant :

Rg 273-2014 « Règlement modifiant le règlement de zonage no 069-2003 ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2014-11-356

RÉSOLUTION POUR AUTORISER L'ACHAT DES MODULES DE « SKATEPARK ».

Attendu que la Ville d'Otterburn Park possède et désire vendre des modules de « skatepark » neufs, qui n'ont jamais été installés;

En conséquence, le conseiller Raymond Bisailon propose, appuyé par le conseiller Patrice Dumont et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 40 000 \$, taxes et livraison incluses, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 22-700-10-000, à la Ville d'Otterburn Park, pour l'achat des modules de « skatepark ».

De financer cette dépense à même les surplus libres;

Cet achat est conditionnel à une réponse positive de la ville d'Otterburn Park.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2014-11-357

RÉSOLUTION POUR RETENIR LES SERVICES DE LA FONDATION CAMEL ET DÉSIGNER LES SIGNATAIRES DU CONTRAT À INTERVENIR ENTRE LES PARTIES.

Attendu que le contrat relatif aux services de la Société Protectrice des Animaux de Drummondville vient à échéance le 31 décembre 2014;

Attendu que la Ville a reçu deux prix pour les services d'opération de la fourrière municipale, contrôle animalier;

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Suzanne Ledoux+ et il est résolu :

De retenir, pour une durée de trois (3) ans, soit du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2017, les services de la Fondation Caramel pour l'opération de la fourrière municipale pour la Ville d'Acton Vale pour l'application de son règlement G-100 selon les conditions édictées dans le contrat et d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et la directrice générale à signer, pour et au nom de la Ville d'Acton Vale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

... Dépôt du rapport du département suivant :

- a) Service d'urbanisme et liste des permis émis;

Le conseil prend acte.

.....Dépôt des rapports des départements suivants relativement aux achats municipaux :

- a) Greffe municipal et Cour municipale
- b) Services culturels et sportifs
- c) Travaux publics
- d) Direction générale
- e) Bibliothèque municipale
- f) Urbanisme
- g) Trésorerie
- h) Incendie
- i) Traitement de l'eau et épuration des eaux
- j) Ressources humaines

Le conseil prend acte.

Rs.2014-11-358

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT DES DÉBOURSÉS ET COMPTES À PAYER

La conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu d'approuver les déboursés et comptes ci-après et qu'ils soient payés et que ceux payés avant la présente soient ratifiés :

Liste des paiements préautorisés :	
• Liste des chèques émis et des paiements directs du 30-09-2014 au 28-10-2014	118 673.01 \$
• Paiements par AccèsD du 01-10-2014 au 31-10-2014	150 445.07 \$
• Salaires, REER pour le mois d'octobre 2014	149 494.02 \$
Liste des comptes à payer :	
• Pour le mois d'octobre 2014	179 230.28 \$
Grand Total	597 842.38 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2014-11-359

RÉSOLUTION D'ADJUDICATION D'UNE ÉMISSION D'OBLIGATIONS À LA SUITE DES DEMANDES DE SOUMISSIONS PUBLIQUES.

Attendu que, conformément aux règlements d'emprunt numéros 180-2009, 175-2009, 260-2013 et 265-2014, la Ville d'Acton Vale souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

Attendu que la Ville d'Acton Vale a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 19 novembre 2014, au montant de 2 241 000 \$;

Attendu qu'à la suite de cette demande, la Ville d'Acton Vale a reçu les soumissions détaillées ci-dessous :

Nom du soumissionnaire	Prix offert	Montant	Taux	Échéance	Coût réel
Mackie Research Capital Corporation	98,93700	197 000 \$	1.40000%	2015	2,64752%
		201 000 \$	1.60000%	2016	
		205 000 \$	1.90000%	2017	
		209 000 \$	2.25000%	2018	
		1 429 000 \$	2.50000%	2019	
Valeur Mobilière Desjardins Inc.	98.52700	197 000 \$	1.45000%	2015	2.66569%
		201 000 \$	1.60000%	2016	
		205 000 \$	1.85000%	2017	
		209 000 \$	2.15000%	2018	
		1 429 000 \$	2.40000%	2019	
Valeurs Mobilières Banque Laurentienne inc.	98.50500	197 000 \$	1.45000%	2015	2.67491%
		201 000 \$	1.60000%	2016	
		205 000 \$	1.90000%	2017	
		209 000 \$	2.15000%	2018	
		1 429 000 \$	2.40000%	2019	
Financière Banque Nationale Inc.	98.43000	197 000 \$	1.50000%	2015	2.70493%
		201 000 \$	1.70000%	2016	
		205 000 \$	1.90000%	2017	
		209 000 \$	2.20000%	2018	
		1 429 000 \$	2.40000%	2019	

Attendu que l'offre provenant de Mackie Research Capital Corporation s'est avérée la plus avantageuse;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Patrice Dumont et il est résolu :

Que l'émission d'obligations au montant de 2 241 000 \$ de la Ville d'Acton Vale soit adjugée à Mackie Research Capital Corporation;

Que demande soit faite à ce(s) dernier(s) de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

Que le maire et la trésorière soient autorisés à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance;

Que CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2014-11-360

RÉSOLUTION POUR EMPRUNTER PAR MODE D'OBLIGATIONS UN MONTANT DE 2 241 000 \$ EN VERTU DES RÈGLEMENTS 180-2009, 175-2009, 260-2013 ET 265-2014.

Attendu que, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville d'Acton Vale souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, un montant total de 2 241 000 \$:

Règlements d'emprunt #	Pour un montant de \$
180-2009	409 900 \$
180-2009	611 300 \$
175-2009	199 900 \$
260-2013	327 310 \$
260-2013	233 690 \$
265-2014	224 950 \$
265-2014	233 950 \$

Attendu que, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Yvon Robert et il est résolu :

QUE les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 2 241 000 \$;

Que les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 19 novembre 2014;

Que ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS ;

Que CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

Que CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destinée aux entreprises »;

Que pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante :

C.P.D. D'ACTON VALE
1100, RUE ST-ANDRE
ACTON VALE, QC
J0H 1A0

Que les intérêts soient payables semi-annuellement, le 19 mai et le 19 novembre de chaque année;

Que les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7);

Que les obligations soient signées par le maire et la trésorière. La Ville d'Acton Vale, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2014-11-361

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA VILLE D'ACTON VALE À ÉMETTRE DES OBLIGATIONS DE COURTE ÉCHÉANCE EN VERTU DES RÈGLEMENTS 180-2009, 175-2009, 260-2013 ET 265-2014.

Le conseiller Yvon Robert propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

Que, pour réaliser l'emprunt au montant total de 2 241 000 \$ effectué en vertu des règlements numéros 180-2009, 175-2009, 260-2013 et 265-2014, la Ville d'Acton Vale émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

cinq (5) ans (à compter du 19 novembre 2014); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2020 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour

les règlements d'emprunt numéros 180-2009, 175-2009, 260-2013 et 265-2014, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

... DÉPÔT DU RAPPORT « ACTIVITÉS FINANCIÈRES DE FONCTIONNEMENT »

La trésorière, madame Sylvie Guay, dépose le rapport « Activités financières de fonctionnement » au 29 octobre 2014.

Le conseil prend acte.

Rs.2014-11-362

EMBAUCHE D'UN POMPIER VOLONTAIRE.

Attendu la recommandation du directeur du Service des incendies et de la coordonnatrice aux Ressources humaines et communications;

En conséquence, le conseiller Raymond Bisailon propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu:

D'autoriser l'embauche de Monsieur Evan Cholette à titre de pompier volontaire au Service des Incendies. Sa date d'embauche sera effective lors du début de la formation et il devra avoir complété un premier module avant de pouvoir prendre part à la pratique mensuelle. La rémunération de monsieur Cholette sera selon les conditions salariales de la convention collective.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2014-11-363

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA SIGNATURE D'UNE LETTRE D'ENTENTE ENTRE LE SYNDICAT DES POMPIERS ET LA VILLE D'ACTON VALE.

Attendu la résolution 2014-07-252 relative à une mesure disciplinaire / suspension d'un pompier;

La conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Patrice Dumont et il est résolu :

D'autoriser la signature d'une lettre d'entente entre le syndicat des pompiers et la Ville d'Acton Vale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2014-11-364

RÉSOLUTION POUR ACCEPTER ET DÉSIGNER LES SIGNATAIRES DU PROTOCOLE D'ENTENTE À INTERVENIR AVEC L'ASSOCIATION DU HOCKEY MINEUR D'ACTON VALE – ÉDITION 2014-2015.

Le conseiller Yvon Robert propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'accepter, tel que soumis, le protocole d'entente à intervenir avec l'Association du Hockey mineur d'Acton Vale pour l'organisation et l'animation du hockey mineur à Acton Vale pour la saison 2014-2015;

D'autoriser la directrice générale ainsi que le directeur du service à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente à intervenir avec l'Association du Hockey mineur d'Acton Vale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2014-11-365

RÉSOLUTION POUR ACCEPTER ET DÉSIGNER LES SIGNATAIRES DU PROTOCOLE D'ENTENTE À INTERVENIR AVEC LE TOURNOI NOVICE/ATOME/PEE-WEE ACTON VALE.

Le conseiller Raymond Bisailon propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

D'accepter, tel que soumis, le protocole d'entente à intervenir avec Tournoi Novice/Atome/Pee-Wee Acton Vale pour l'organisation d'un tournoi de hockey du 01 au 14 décembre 2014;

D'autoriser la directrice générale ainsi que le directeur du service à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente à intervenir avec Tournoi Novice/Atome/Pee-Wee Acton Vale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

PÉRIODE DE QUESTIONS.

La période de questions débute à 20 h 15.

M. Michel Deslauriers	<ul style="list-style-type: none">• Prend la parole pour les citoyens du 1^{er} Rang et demande si dans le budget 2015, il est prévu d'asphalter ce dernier.• Demande comment sont évaluées les résidences.
Mme Micheline Gévry	<ul style="list-style-type: none">• Demande au maire s'il est allé voir l'état du 1^{er} Rang.
M. Pierre Bond	<ul style="list-style-type: none">• Pose des questions relativement à l'achat des modules de skatepark.

Aucune autre question n'étant formulée, la période de questions se termine donc à 20 h 25.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Le conseiller Bruno Lavallée propose et il est unanimement résolu de lever l'assemblée à vingt heures et vingt-cinq minutes (20;25).

Éric Charbonneau
Maire

Claudine Babineau, OMA
Greffière

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS

Je, Sylvie Guay, cpa, CMA, trésorière, certifie par la présente que la Ville d'Acton Vale dispose des crédits budgétaires et extra-budgétaires suffisants pour les fins auxquelles les dépenses décrites au présent procès-verbal sont projetées.

Trésorière

Date